



Compte-rendu de la Commission consultative des marchés

27 Novembre 2024

Ordre du jour

- **Rappel des rendez-vous administratifs, rappel des procédures disciplinaires**
- **Actualités fonctionnement des marchés : travaux sur les zones de marchés, tri des déchets, aides financières**
- **Etat des lieux des marchés et places disponibles à l'abonnement**
- **Points divers**

Commission consultative des marchés de Grenoble

**RAPPEL DES RENDEZ-VOUS
ADMINISTRATIFS, RAPPEL DES
PROCÉDURES DISCIPLINAIRES**

Rappel des rendez-vous administratifs pour les commerçants

Entre le 28 octobre 2024 et le 6 décembre 2024, organisation des rendez-vous commerçants pour la mise à jour des dossiers administratifs pour l'année 2025 (convocation au service Occupations Commerciales ou possibilité d'envoyer par mail droits.voirie@grenoble.fr ou par voie postale).

Pour rappel, les commerçants non-sédentaires déballant sur les marchés grenoblois et les Halles, sont convoqués chaque année au service Occ. Commerciales, afin de renouveler leurs pièces administratives et d'obtenir l'autorisation de vente pour l'année N+1.

Conformément au Règlement des marchés en vigueur, aucune vente sur les marchés ou les Halles n'est autorisée sans autorisation préalable. Une tolérance est appliquée jusqu'au 31 janvier de l'année en cours pour les commerçants titulaires d'une autorisation de l'année précédente. Au-delà du 31 janvier, aucun commerçant ne pourra déballer sans présenter une autorisation de l'année en cours.

Aussi, les autorisations de vente ne sont valables que pour le type de produits pour lequel elles ont expressément été délivrées.

Rappel des procédures disciplinaires sur les marchés depuis juin 2024

Absence de Commission disciplinaire depuis juin 2024.

Quelques avertissements adressés à plusieurs commerçants sur différents marchés à propos des points suivants :

- Rappel des horaires réglementaires pour les arrivées et les départs du marché (vigilance départs tardifs, etc.) ;
- Installation des étals et déballage des marchandises générant des nuisances sonores (pour rappel : « Aucun bruit particulier ne doit [...] porter atteinte à la tranquillité du voisinage [...] »).
- Déballage de produits non autorisés par l'autorisation de vente ;
- Mise à jour et clarification des pièces administratives requises pour déballer sur un marché.

Commission consultative des marchés de Grenoble

ACTUALITÉS FONCTIONNEMENT DES MARCHÉS : TRAVAUX SUR LES ZONES DE MARCHÉS, TRI DES DÉCHETS, AIDES FINANCIÈRES

Projets urbains et travaux

Projets planifiés pour 2024-2025-2026 :

- Marché et Halles Sainte-Claire : Dans le cadre de la piétonisation du quartier Sainte-Claire : plantation d'un arbre de part et d'autre de la façade principale des Halles et suppression d'une partie des potelets autour des Halles (les fosses d'arbres ont été réalisées et les plantations auront lieu à l'hiver).
- Marché Estacade : L'aménagement global de l'avenue de Vizille consiste en la réfection de la chaussée, la « désimperméabilisation » et la végétalisation d'une partie des places de stationnement existantes, côté ouest de l'avenue, en début d'année 2025. Pas d'impact sur le marché à terme : les stationnements véhicules commerçants non-sédentaires sont conservés sur l'avenue de Vizille (parties revendeurs et producteurs). Sont prévues des adaptations pour la circulation et le stationnement des véhicules sur l'avenue pendant les travaux.
- Marché Europole : Travaux pour le prolongement de la piste cyclable « chrono vélo » sur la place Firmin Gautier prévus en 2025/2026.
- Marché Abbaye : projet urbain et rénovation de l'avenue Jeanne d'Arc Sud avec une réorganisation du marché de l'Abbaye situé sur la place de la Commune, travaux prévus pour fin 2026/2027.

Gestion et tri des déchets

Marchés en « autogestion » pour le tri / ramassage des déchets : Ile Verte (dimanche matin), Europole (jeudi après-midi), Hoche (samedi matin).

Dispositifs mis en place :

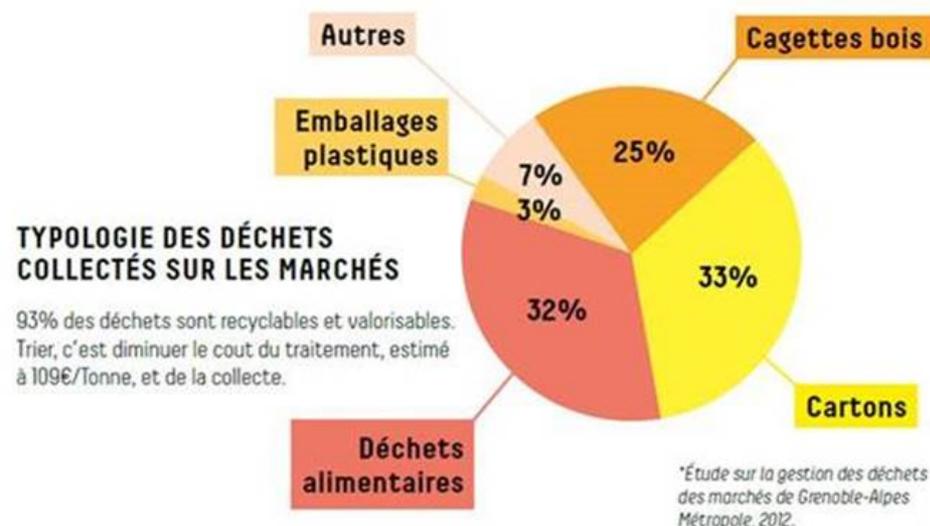
- **Marché Villeneuve (jeudi après-midi)** : première expérimentation de tri sélectif sur les marchés ;
- **Marché Sainte-Claire et Halles** : tri des déchets alimentaires, via les bacs mis à disposition des commerçants non-sédentaires et des déchets cartons grâce au compacteur ;
- **Marchés Abbaye, place aux Herbes et Estacade** : tri des déchets alimentaires, via les bacs mis à disposition des commerçants non-sédentaires.

Objectif pour l'année 2025 : mise en place du tri des déchets sur le marché St-Bruno avec la mise à disposition de bacs marrons, type compostage, des commerçants non-sédentaires.

Pour information, données extraites de l'étude sur la gestion des déchets des marchés :

Un commerçant non-sédentaire produit, en moyenne, entre 11 à 13 kg de déchets par marché. Les estimations moyennes pour les marchés grenoblois les plus importants sont les suivantes :

- St-Bruno : environ 1,2 tonnes de déchets
- Estacade : environ 960 kg
- Abbaye : environ 530 kg de déchets



Aides financières pour les commerçants non-sédentaires

Les **investissements éligibles** peuvent être liés au camion et au laboratoire. Ils doivent concerner :

- Les acquisitions de matériels froid ou chaud liés à l'annexe énergétique ;
 - Les aménagements intérieurs du camion et/ou du laboratoire ;
 - La mise en place d'enseignes et de covering du camion ;
 - Les acquisitions de barnums, parasols.
- **Éligibilité** : siège de l'entreprise + présence majorité des marchés sur la Métropole de Grenoble.
- **Taux d'aide de 30% à 50%** pour la mise en place de dispositifs de réduction des déchets ou de poubelles de tri pour la restauration et les foods trucks ; pour l'acquisition d'équipements professionnels permettant de réaliser des économies d'énergie.
- **L'aide peut aller de 450 € à 10 000 € maximum.**

Déposer le dossier auprès de Mme Sonia ARBOIT (Service Commerce - Grenoble Alpes Métropole) avant tout investissement.

Liens utiles relatifs à l'aide de la Région et à celle de Grenoble Alpes Métropole :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/region-commerce-et-artisanat-financer-mon-materiel-en-tant-que-professionnel-des-marches>

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/404-faire-des-travaux-ou-acheter-du-materiel.htm>

Réglementation de la Zone à Faibles Émissions (ZFE)

Obligatoire depuis la loi Climat et résilience de 2021, la mise en place de la Zone à Faibles Émissions-mobilité (ZFE) permet de répondre à des enjeux majeurs pour la métropole grenobloise.

Depuis juillet 2022, la circulation et le stationnement des véhicules utilitaires légers (VUL) et des poids lourds (PL) classés Crit'Air 3 et plus, sont interdits dans le périmètre de la ZFE des utilitaires et poids lourds. A compter du 1^{er} juillet 2028, les véhicules classés Crit'air 2 seront à leur tour interdits. A ce jour il n'y a pas de calendrier d'interdiction ZFE pour les véhicules classés Crit'air 1 ou 0.

Accompagnement et liens utiles de Grenoble Alpes Métropole :

- Informations générales sur la Zone à Faibles Émissions et contact à Grenoble Alpes Métropole : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/483-demander-un-renseignement-sur-la-zone-a-faibles-emissions-et-l-aide-a-l-achat-d-un-vehicule-moins-polluant.htm>
- Conditions de circulation dans la Zone à Faibles Émissions en véhicule utilitaire ou poids lourds : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/546-circuler-dans-la-zone-a-faibles-emissions-zfe.htm>
- Accès au formulaire pour demander la dérogation dont peuvent bénéficier les commerçants non-sédentaires : <https://services.demarches.grenoblealpesmetropole.fr/demander-une-autorisation-un-certificat/demander-une-derogation-zfe/>
- Accès aux informations relatives au Fonds Air Véhicules (aide financière) : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/403-acheter-un-vehicule-moins-polluant.htm>

Commission consultative des marchés de Grenoble

ETAT DES LIEUX DES MARCHÉS ET PLACES DISPONIBLES À L'ABONNEMENT

Marché Estacade

Etat des lieux

- Un marché identifié comme une locomotive (forte attractivité) et le marché « vitrine » de Grenoble.
- Marché dynamique avec une bonne représentativité des différentes activités alimentaires.
- Travaux de rénovation de l'avenue de Vizille de janvier 2025 à juin 2025.

Emplacements vacants (5 places disponibles) :

Place n°10 : 4 ml

Place n°52 : 6 ml

Place n°53 : 6 ml

Place n°54 : 6 ml

Place n°55 : 6 ml

ORIENTATIONS DONNEES PAR LA COMMISSION POUR L'ATTRIBUTION DES PLACES VACANTES

Proposition :

Ouvrir 4 places à l'abonnement en priorité aux abonnés (si changement de places), puis aux journaliers en fonction de l'assiduité et de l'ancienneté

Les activités choisies en priorité pour l'abonnement seront :

- Escargot (possibilité saisonnier)
- Charcuterie
- Producteur de foie gras (possibilité saisonnier)

Retour fait par la Commission :

- ✓ **Validation de la proposition d'ouvrir plusieurs places à l'abonnement ainsi que de prioriser certains produits**

Marché Saint-Bruno

Etat des lieux

- Marché affaibli en semaine qui monte en puissance en fin de semaine
- Stratégie de redynamisation et de rééquilibrage dans la partie Est du marché

Emplacements vacants (13 places disponibles) :

Manufacturés :

Place n°18 : 6 ml

Place n°21 : 6 ml

Place n°37 : 6 ml

Place n°52 : 7 ml

Place n°55 : 4 ml

Place n°60 : 4 ml

Place n°63 : 5 ml

Place n°67 : 7 ml

Place n°72 : 5 ml

Place n°79 : 6 ml

Place n°86 : 6 ml

Place n°96 : 6 ml

Alimentaire :

Place n°65 : 4 ml

ORIENTATIONS DONNEES PAR LA COMMISSION POUR L'ATTRIBUTION DES PLACES VACANTES

Propositions :

Alimentaire : pas d'ouverture de place à l'abonnement (place réservée aux journaliers)

Manufacturé : pas d'ouverture de place à l'abonnement (place réservée aux journaliers) : maintenir 12 places non attribuées pour les journaliers en raison d'une forte demande.

Retour fait par la Commission :

- ✓ **Validation de la proposition de ne pas ouvrir de places à l'abonnement**

Marché Abbaye

ORIENTATIONS DONNEES PAR LA COMMISSION POUR L'ATTRIBUTION DES PLACES VACANTES

Etat des lieux

- Marché affaibli en semaine qui monte en puissance en fin de semaine
- Nombre de primeurs suffisant

Emplacements vacants (34 places disponibles au total) :

Alimentaires :

Place n°1 : 5 ml

Place n°2 : 3 ml

Place n°9 : 6 ml

Place n°10 B (1^{er} et 4^e trimestres) : 8 ml

Place n° 14 B : 3 ml

Carré Producteurs :

Place n°41 : 7 ml

Place n°42 : 2 ml

Place n°43 : 3 ml

Place n°44 : 5 ml

Manufacturés :

Place n°34 : 4 ml

Place n°36 bis : 6 ml

Place n°36 T : 4 ml

Place n°45 : 3 ml

Place n°50 : 7 ml

Place n°54 : 7 ml

Place n°55 : 6 ml

Place n°56 : 7 ml

Place n°57 : 5 ml

Place n°58 : 8 ml

Place n°59 : 4 ml

Place n°60 : 6 ml

Place n°61 : 6 ml

Place n°62 : 6 ml

Place n°63 : 6 ml

Place n°67 : 8 ml

Place n°68 : 6 ml

Place n°69 : 6 ml

Place n°70 : 6 ml

Place n°71 : 10 ml

Place n°73 : 5 ml

Place n°74 : 10 ml

Place n°75 : 6 ml

Place n°76 : 5 ml

Place n°77 : 5 ml

Propositions :

Alimentaire : Ouvrir 6 places à l'abonnement en priorité aux abonnés (si changement de places), puis aux journaliers en fonction de l'assiduité et de l'ancienneté, pour toute activité alimentaire (sauf fruits et légumes) en priorisant les activités de fleuriste et de boucher

- **Partie revendeurs** : il est proposé d'ouvrir 2 places aux choix
- **Partie producteurs** : il est proposé d'ouvrir 4 places aux choix

Manufacturé : Ouvrir 8 places aux choix à l'abonnement selon les typologies de produits proposés : toutes activités manufacturées, sauf bazar et équipements de la maison (lessive, produits d'entretien...)

Retour fait par la Commission :

- ✓ **Validation de la proposition d'ouvrir plusieurs places à l'abonnement, en priorisant certains produits ainsi qu'en excluant certaines activités pour le bon équilibre du marché**

Marché Villeneuve jeudi après-midi

Etat des lieux

- Marché très dynamique et équilibré
- Travaux en cours et à venir sur le quartier liés à des opérations de renouvellement urbain

Emplacements vacants (9 places disponibles au total) :

Manufacturés :

Place n°12 : 4 ml

Place n°27 : 6 ml

Place n°35 : 4 ml

Place n°36 : 4 ml

Place n°37 : 2 ml

Place n°39 : 4 ml

Place n°44 : 6 ml

Place n°45 : 4 ml

Alimentaires :

1 place : 6 ml

ORIENTATIONS DONNEES PAR LA

PLACES VACANTES

Proposition :

Alimentaire et manufacturé : pas d'ouverture de places à l'abonnement en raison des travaux en cours et à venir de renouvellement urbain sur le secteur.

Retour fait par la Commission :

- ✓ **Validation de la proposition de ne pas ouvrir de places à l'abonnement**

Marché Hoche

Etat des lieux

- Marché très dynamique avec une forte affluence et une bonne diversité de produits
- Marché « référence » concernant la gestion des déchets (autogestion)
- Présence des brocanteurs professionnels le 1^{er} samedi du mois le long du boulevard Maréchal Lyautey

Emplacement vacant (1 place disponible) :

Place n°16 : 2 ml

ORIENTATIONS DONNEES PAR LA COMMISSION POUR L'ATTRIBUTION DES PLACES VACANTES

Proposition :

Ouvrir une place à l'abonnement en priorisant les produits suivants :

- Miel
- Vins
- Horticulteur
- Artisan pâtissier

Retour fait par la Commission :

- ✓ **Validation de la proposition d'ouvrir une place à l'abonnement en priorisant certains produits**

Marché Europeole

Etat des lieux

- Marché très dynamique avec une forte affluence et une diversité de produits importante
- Marché « référence » concernant la gestion des déchets (autogestion)

Emplacements vacants (1 place disponible) :

Place 1 : 2 ml

ORIENTATIONS DONNEES PAR LA COMMISSION POUR L'ATTRIBUTION DES PLACES VACANTES

Proposition :

Pas d'ouverture de place en raison des travaux sur la place Firmin Gautier.

Retour fait par la Commission :

- ✓ **Validation de la proposition de ne pas ouvrir de places à l'abonnement**

Marché Sainte-Claire et Halles

Etat des lieux

- Marché et Halles dynamiques en particuliers le week-end avec une bonne représentativité des différentes activités alimentaires
- Marché et Halles situés dans le secteur piéton

Emplacements vacants marché Sainte-Claire (3 places disponibles) :

Place n°2 : 4 ml

Place n°3 : 2 ml

Place n°5 (saisonnier – 2^{ème} et 3^{ème} trimestres inoccupés) : 5 ml

Emplacement vacant Halles Sainte-Claire (2 cases disponibles) :

Case n°21 : 4 ml

Case n°17 : 4 ml

ORIENTATIONS DONNEES PAR LA COMMISSION POUR L'ATTRIBUTION DES PLACES VACANTES

Proposition :

Marché Sainte-Claire : Pas d'ouverture de place à l'abonnement par prudence devant la situation du projet urbain qui comprend l'implantation de deux arbres de part et d'autre des Halles et génère des contraintes pour le fonctionnement du marché

Halles Sainte-Claire : réflexions en cours sur l'usage futur de la case n°21 et de la publication d'un appel à candidature pour la case n°17

Retour fait par la Commission :

- ✓ **Validation de la proposition de ne pas ouvrir de places à l'abonnement sur le marché Ste-Claire**
- ✓ **Validation de la proposition de publier des appels à candidature pour les Halles**

Petits marchés du centre-ville

Marché Hébert

(alimentaire – matin | après-midi – produits bio)

Proposition :

Places disponibles **Hébert matin** : n° 2 : 6 ml | n°3 : 4 ml

Ouvrir une place à l'abonnement en priorisant les activités de poissonnerie et de boulangerie

Place disponible **Hébert après-midi** : n°1 : 4 ml

Ne pas ouvrir de place à l'abonnement

Retour fait par la Commission :

- ✓ Validation de la proposition d'ouvrir une place à l'abonnement ainsi que de prioriser certains produits sur le marché Hébert matin

Hébert matin : 1 place disponible

Place aux Herbes (matin – alimentaire)

Proposition :

Places disponibles : n°2 : 12 ml | n°4 : 12ml | n°7 : 6 ml

Ouvrir une place à l'abonnement (découpage de la place possible, selon activité) :

- En priorisant une activité de producteur fruits/légumes
- Le nouvel abonné ne pourra pas avoir un camion boutique (problématiques d'accès), uniquement un véhicule de type remorques...

Retour fait par la Commission :

- ✓ Validation de la proposition d'ouvrir une place à l'abonnement ainsi que de prioriser un type de produit

1 place disponible

Marché Montagne de l'Isère (vendredi après-midi – producteurs)

Proposition :

Places disponibles : n°2 : 4 ml | n°5 : 4 ml | n°6 : 5 ml

Ouvrir 2 places à l'abonnement (découpage de la place possible, selon activité) pour une activité de producteur du bassin grenoblois en priorisant les produits : miel ou maraîchage légumes

Retour fait par la Commission :

- ✓ Validation de la proposition d'ouvrir deux places à l'abonnement ainsi que de prioriser certains produits

2 places disponibles

Place St-André (matin – producteurs)

Proposition :

Pas d'ouverture à l'abonnement sur le marché en raison des travaux de l'ancien palais de justice (absence de places disponibles)

Retour fait par la Commission :

- ✓ Validation de la proposition de ne pas ouvrir de places à l'abonnement

Autres petits marchés grenoblois

Marché Ile Verte (dimanche matin – alimentaire)

Proposition :

En raison du changement de périmètre du marché de l'Ile Verte (partie Nord de la place Dr Girard), il est proposé de ne pas ouvrir d'emplacement à l'abonnement.

Retour fait par la Commission :

- ✓ Validation de la proposition de ne pas ouvrir de place à l'abonnement

Marché Victor Hugo (lundi au samedi matin – manufacturé)

Proposition :

Absence de place disponible et à la suite de l'édition 2024 du marché de Noël, un bilan sera dressé pour définir une localisation pérenne du marché hebdomadaire

Retour fait par la Commission :

- ✓ Validation de la proposition de ne pas ouvrir de place à l'abonnement

Marché Malherbe (mardi au dimanche matin – alimentaire)

Proposition :

Deux places disponibles à l'abonnement (n°6 : 5 ml ; n°7 : 5 ml), en priorité pour les activités de poissonnerie, boulangerie et fromagerie.

Retour fait par la Commission :

- ✓ Validation de la proposition d'ouvrir deux places à l'abonnement ainsi que de prioriser certains produits

Marché Eaux Claires (mardi, jeudi et samedi matin - alimentaire)

Proposition :

Une place disponible à l'abonnement :
Samedi : toute activité, hors primeur (en priorisant l'activité de fromager)

Retour fait par la Commission :

- ✓ Validation de la proposition d'ouvrir une place à l'abonnement ainsi que de prioriser une activité

Autres petits marchés grenoblois

Marché Villeneuve (matin – alimentaire)

Proposition :

Ouverture de plusieurs places disponibles à l'abonnement pour toutes activités alimentaires (hors primeur et fromager).

Retour fait par la Commission :

- ✓ **Validation de la proposition d'ouvrir plusieurs places à l'abonnement**

Marché Ferrié (mercredi et vendredi matin – alimentaire)

Proposition :

Places disponibles : n°1 : 5 ml | n°2 : 8 ml | n°3 : 3 ml | n°4 : 4 ml

Ouvrir 2 places au choix à l'abonnement pour toutes activités alimentaires

Retour fait par la Commission :

- ✓ **Validation de la proposition d'ouvrir deux places à l'abonnement**

2 places disponibles

Marché Mistral (mercredi et dimanche matin)

Proposition :

Pas de demandes pour des emplacements de produits manufacturés, ouverture uniquement aux journaliers manufacturés (phase test).

Retour fait par la Commission :

- ✓ **Validation de la proposition de ne pas ouvrir de places à l'abonnement (ouverture uniquement aux journaliers)**

Marchés « thématiques » grenoblois

Rappel des **marchés thématiques** dont la gestion est assurée par le service Occupations Commerciales de la Ville :

- **Marché au miel** (+ marché aux potiers une fois tous les deux ans) se tenant le 1^{er} samedi d'octobre dans le Jardin de Ville ;
- **Marché aux fleurs de la Toussaint** se tenant la dernière semaine d'octobre et la première semaine de novembre à proximité du cimetière St- Roch et du parking des Sablons ;
- **Marché aux sapins** se tenant en décembre à proximité du boulevard Clémenceau ;
- **Marché du livre ancien et d'occasion** se tenant au Jardin de Ville le troisième samedi de chaque mois (hors évènements sur le site du Jardin de Ville) ;
- **Marché artisanal/créateurs** se tenant au Jardin de Ville le samedi veille de la fête des mères ;
- **Vide-grenier esplanade** se tenant sur la zone animations de l'esplanade les 2ème et 4ème dimanche du mois (hors animations et évènements sur le site de l'Esplanade) ;
- **Brocante Malraux** se tenant le 1^{er} samedi de chaque mois sur la place André Malraux :
→ rappel de la possibilité de s'abonner pour les commerçants non-sédentaires brocanteurs.

Points divers et procédure pour la demande d'abonnement (affichage)

Evolution de la grille tarifaire pour l'année 2025 :

Hausse des tarifs des droits de place, applicables aux marchés de plein air et aux Halles, à partir du 1^{er} janvier 2025 : augmentation de 2 %

Demandes modifications des horaires pendant la période des fêtes de fin d'année 2024 :

- **Demande d'élargissement de l'amplitude horaire des Halles Ste-Claire pour :**

Du 21 décembre 2024 au 31 décembre 2024 : autorisation pour une ouverture au public jusqu'à 19h tous les jours

- **Demande d'élargissement de l'amplitude horaire du marché Ste-Claire pour :**

Les lundis 23 décembre et 30 décembre 2024 : autorisation pour la tenue exceptionnelle en matinée (horaires de vente de 7h à 13h)

- **Demande d'élargissement de l'amplitude horaire du marché Estacade pour :**

Le dimanche 22 décembre, mardi 24 décembre, dimanche 29 décembre et mardi 31 décembre 2024 : autorisation pour la prolongation des horaires de vente jusqu'à 13h30 (remballage et départ au plus tard à 14h30)

- **Demande d'élargissement de l'amplitude horaire du marché Abbaye pour :**

Le dimanche 22 décembre, mardi 24 décembre, dimanche 29 décembre et mardi 31 décembre 2024 : autorisation pour la prolongation des horaires de vente jusqu'à 13h30 (remballage et départ au plus tard à 14h30)

Points divers et procédure pour la demande d'abonnement (affichage)

Calendrier prévisionnel pour l'affichage des emplacements vacants et le dépôt des candidatures pour l'abonnement :

- Commission consultative des marchés le 27 novembre 2024
- Du lundi 16 décembre 2024 au vendredi 31 janvier 2025 : Affichage des emplacements vacants sur les marchés en question et réception des dossiers
- 1^{ère} quinzaine de février 2025 : Analyse des dossiers, sélection des candidatures et attribution des places/abonnements
- 2^{ème} quinzaine de février 2025 : Envoi des factures pour paiement des droits de place aux nouveaux abonnés (mars 2025), attribution effective des abonnements à compter du 1^{er} avril 2025